

Groupe Publicis France

Paris, le 25 janvier 2022

M. Benoît Roger-Vasselin
Directeur des ressources humaines
133, avenue des Champs-Élysées
75008 Paris

OBJET : Appel à la grève pour le jeudi 27 janvier 2022

Monsieur,

Conformément aux articles L. 2511-1 et suivants du Code du travail, nous vous informons que notre syndicat lance un appel à la grève des salarié.es du groupe Publicis France, qui prendra la forme d'un arrêt de travail concerté pour la journée du jeudi 27 janvier 2022. Le mouvement pourra être reconductible en fonction des circonstances.

Cet appel, qui suit l'appel national de notre confédération, couvre l'ensemble des salarié.es du groupe.

Dans le groupe Publicis, cet appel est aussi motivé par un constat d'opacité et de traitement différencié inexpliqué sur :

- la politique sociale au niveau du groupe ;
- les actions en matière d'égalité ;
- les actions en matière de lutte contre le harcèlement ;
- les plans de formation et la politique de reclassement ;

Nous demandons l'accès à des informations transparentes et complètes aux instances qui devraient y avoir accès (négociations groupe).

Nous demandons la prise en charge d'expertises groupe pour ces même négociations et l'accès aux CSE des entreprises du groupe.

Nous demandons la prise en charge des frais induits par le télétravail (inflation aujourd'hui à 3,4%)

La prise en charge de l'installation pour ceux qui ne sont pas encore équipé du haut-débit ;

La prise en charge de frais induits par l'assurance en cas de surcoût.

Le remboursement des frais déjà engagés par les salariés en raison du télétravail imposé.

A ce titre, nous dénonçons la déloyauté du groupe dans les négociations notamment sur le télétravail (suspension des négociations sans informations, annonce aux salariés et dans la presse de Work the World), nous dénonçons également l'insuffisance des informations et l'absence de consultation des CSE sur les modalités, les conséquences sur les conditions de travail, un simple flyer ayant été fourni.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

Romain Altmann

Secrétaire général



PS : Copie à l'inspection du travail compétente.